

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 19 février 2025

DELIBERATION : 2025-01-19

OBJET : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour travaux dans les crèches intercommunales à Castellane et Saint André les Alpes

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

JONKER Nina

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelynne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emilie ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO BRUC Thierry ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. BARBAROUX Christophe M. DURAND Gilles ; M. SILVY Jean-Louis ;

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour travaux dans les crèches intercommunales à Castellane et Saint André les Alpes

Exposé

Depuis plusieurs étés, il est constaté dans les crèches intercommunales à Castellane et Saint André les Alpes, un nombre croissant de journées durant lesquelles les températures intérieures dépassent les 30°C.

Les précautions prises (ventilation nocturne, fermeture des stores) ne suffisent malheureusement plus à juguler ces fortes températures qui mettent en péril la continuité d'accueil des enfants.

Compte tenu de la récurrence et de l'intensité de ces situations, à mettre en perspective avec les évolutions climatiques, le rafraîchissement des dortoirs et des espaces d'activités devient indispensable pour garantir la continuité de l'accueil des jeunes enfants.

Des systèmes de rafraîchissement de type climatiseurs air/air avec une programmation pièce par pièce, peuvent être mis en place sans générer d'importants travaux. Ces équipements permettront de maintenir des températures intérieures confortables, avec un écart maximum de 7° entre l'extérieur et intérieur.

Le coût global de ces travaux pour les deux crèches est estimé à 24 000 € HT. Une demande de subvention peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement de cette opération.

Considérant ces éléments, il est donc proposé d'équiper les crèches intercommunales à Castellane et Saint André les Alpes de systèmes de rafraîchissement et de déposer une demande de subvention afférente auprès de la Caisse d'Allocation Familiales, à hauteur de 80% du coût d'opération, soit 19 200 €.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** l'installation de systèmes de rafraîchissement dans les crèches intercommunales à Castellane et Saint André les Alpes ;

- **DE SOLLICITER** la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence pour la mobilisation d'une subvention sur ces opérations de travaux à hauteur de 80%, soit 19 200 € ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 25 février 2025

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER